

COMMUNIQUÉ RÉGLEMENTÉ

# KLÉPIERRE LANCE L'OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ « MERCURY 2019 »

Paris, le 8 avril 2019

Klépierre lance une offre d'actionnariat salarié intitulée « Mercury 2019 » à destination de ses salariés français.

## ÉMETTEUR

**Identité :** Klépierre SA

**Marché de cotation :** Euronext Paris

**Code ISIN :** FR0000121964

## CADRE DE L'OPÉRATION — TITRES OFFERTS

L'offre est réalisée dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) de Klépierre Management, entité détenue par Klépierre S.A. à 100 %. Les actions utilisées dans le cadre de cette offre sont des actions autodétenues par Klépierre S.A. et seront cédées aux adhérents du PEE en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Le principe de l'offre ainsi que ses principaux termes et conditions ont été décidés par le Directoire de Klépierre en date du 13 décembre 2018.

## CONDITIONS D'ACQUISITION

### Bénéficiaires

L'offre est réservée aux salariés du Groupe employés en France par Klépierre Management ayant cumulé au moins trois mois d'ancienneté au dernier jour de la période dite d'acquisition/rétractation, ainsi qu'aux retraités ayant conservé des avoirs dans le PEE.

### Prix d'acquisition

Le prix d'acquisition des actions offertes sera fixé par le Directoire et sera égal à la moyenne des cours moyens pondérés par le volume de l'action sur les 20 jours de bourse précédant la date de la décision du Directoire fixant les dates de la période d'acquisition/rétractation, diminuée d'une décote de 20 %.



## Modalités d'acquisition

Deux formules d'investissement sont proposées dans le cadre de l'offre « Mercury 2019 » :

- **Une formule dite « classique »** via la souscription des parts du compartiment « Klépierre Mercury Classique 2019 » du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « Klépierre Mercury ». L'affectation de l'intéressement dans cette formule est abondée. En investissant dans cette formule, les salariés bénéficient d'une décote de 20 % sur le cours de l'action et des dividendes futurs. La valeur de leur investissement évolue en fonction du cours de bourse de l'action Klépierre ;
- **Une formule dite « sécurisée »** avec effet de levier via la souscription des parts du compartiment « Klépierre Mercury Sécurisé 2019 » du FCPE « Klépierre Mercury ». En investissant dans cette formule, les salariés bénéficient d'une garantie de leur investissement complétée d'un rendement et le cas échéant, d'une performance liée à l'évolution du cours de l'action Klépierre S.A.

## Indisponibilité

Les parts du FCPE Klépierre Mercury souscrites dans le cadre de l'offre « Mercury 2019 » seront indisponibles jusqu'au 25 juin 2024, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

## Exercice des droits de vote

Les droits de vote aux assemblées générales de Klépierre afférents aux actions acquises dans le cadre de l'offre « Mercury 2019 » seront exercés par le conseil de surveillance du FCPE Klépierre Mercury.

## Plafond maximum de l'offre

L'offre porte sur un nombre maximum de 400 000 actions.

## CALENDRIER INDICATIF DE L'OPÉRATION

- **Période de réservation** : du 9 au 24 avril 2019
- **Fixation du prix d'acquisition** : le 27 mai 2019
- **Période d'acquisition/rétractation** : du 28 au 31 mai 2019
- **Livraison des actions** : le 25 juin 2019

## OPÉRATIONS DE COUVERTURE

La mise en place de la formule dite « sécurisée » à effet de levier est susceptible de générer de la part de l'établissement financier, contrepartie de l'opération d'échange, des opérations de couverture, préalablement à la mise en place de l'opération, et pendant toute la durée de l'opération.

## CONTACTS

### Hubert d'AILLIÈRES

+33 (0)1 40 67 51 37 — [hubert.daillieres@klepierre.com](mailto:hubert.daillieres@klepierre.com)

### Mengxing ZHANG

+33 (0)1 40 67 53 05 — [mengxing.zhang@klepierre.com](mailto:mengxing.zhang@klepierre.com)

### Paul LOGEROT

+33 (0)1 40 67 53 02 — [paul.logerot@klepierre.com](mailto:paul.logerot@klepierre.com)

## À PROPOS DE KLÉPIERRE

Klépierre, leader paneuropéen des centres commerciaux, associe une expertise en termes de développement, de gestion locative et d'asset management. Le portefeuille de la Société est estimé à 24,4 milliards d'euros au 31 décembre 2018, et compte de grands centres commerciaux dans 16 pays en Europe continentale, qui accueillent au total 1,1 milliard de visiteurs par an. Klépierre détient une participation majoritaire (56,1 %) dans Steen & Strøm, première société foncière scandinave de centres commerciaux. Klépierre est une Société d'investissement immobilier cotée (SIIC) française, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris, et est membre des indices CAC Next 20, EPRA Euro Zone et GPR 250. Elle est aussi membre d'indices éthiques, comme le DJSI World et Europe, FTSE4Good, STOXX® Global ESG Leaders, Euronext Vigeo France 20 et World 120, et figure sur la « Liste A » du CDP. Ces distinctions soulignent l'engagement du Groupe dans une démarche proactive de développement durable, ainsi que le leadership mondial du Groupe dans la lutte contre le changement climatique.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site Internet : [www.klepierre.com](http://www.klepierre.com)



Ce communiqué est disponible sur le site internet de Klépierre : [www.klepierre.com](http://www.klepierre.com)